



GUIDE DES DROITS SOCIAUX 2025

**Chacun de nous
peut se retrouver
en difficulté**



EUROPEAN LABOUR AUTHORITY

Funded through ELA Translation
Facility for Information



Funded through ELA Translation
Facility for Information

TABLE DES MATIÈRES

CENTRES D'ACTION SOCIALE EN REPUBLIQUE DE SLOVÉNIE	4
GUIDE DES DROITS SOCIAUX	6
AIDE SOCIALE FINANCIÈRE	7
AIDE SOCIALE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE	8
ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE	9
ALLOCATION FAMILIALE	10
BOURSE D'ÉTAT	11
RÉDUCTION DES FRAIS DE L'ÉCOLE MATERNELLE	12
SUBVENTION AU LOYER	13
SUBVENTION POUR LES REPAS SCOLAIRES	14
PROGRAMMES POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉ	15
AUTRES FORMES D'AIDE FINANCIÈRE	16
FORMES D'AIDES	18
L'AIDE EUROPÉENNE AUX PLUS DÉMUNIS	19
AUTRES PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'UE	20

CENTRES D'ACTION SOCIALE EN REPUBLIQUE DE SLOVÉNIE

- | | |
|--|---|
| <p>1 CENTRE D'ACTION SOCIALE CELJE
Opekarniška cesta 15b,
3000 Celje
03 777 98 11
gp-csd.celje@gov.si</p> | <p>5 CENTRE D'ACTION SOCIALE KOROŠKA
Ozka ulica 1,
2380 Slovenj Gradec
08 181 03 01
gp-csd.koros@gov.si</p> |
| <p>2 CENTRE D'ACTION SOCIALE DOLENJSKA ET BELA KRAJINA
Resslova ulica 7b,
8000 Novo mesto
07 393 26 40 07 393 26 70
gp-csd.dolbk@gov.si</p> | <p>6 CENTRE D'ACTION SOCIALE LJUBLJANA
Dalmatinova ulica 2,
1000 Ljubljana
01 475 08 50
gp-csd.ljubl@gov.si</p> |
| <p>3 CENTRE D'ACTION SOCIALE GORENJSKA
Koroška cesta 21,
4000 Kranj
04 620 48 00
gp-csd.goren@gov.si</p> | <p>7 CENTRE D'ACTION SOCIALE MARIBOR
Zagrebška cesta 72,
2000 Maribor
02 250 66 00
gp-csd.marib@gov.si</p> |
| <p>4 CENTRE D'ACTION SOCIALE PRIMORSKA DU SUD
Prisoje 1,
6000 Koper
05 66 34 534
gp-csd.jprim@gov.si</p> | <p>8 CENTRE D'ACTION SOCIALE SLOVÉNIE CENTRALE – EST
Masljeva ulica 3,
1230 Domžale
01 724 63 70
gp-csd.osvzh@gov.si</p> |



9	CENTRE D'ACTION SOCIALE SLOVÉNIE CENTRALE – OUEST Ljubljanska cesta 9, 1330 Kočevje 05 969 44 19 gp-csd.oszah@gov.si	12	CENTRE D'ACTION SOCIALE SAVINJSKO-ŠALEŠKA Stari trg 35, 3320 Velenje 03 777 30 60 gp-csd.sasal@gov.si
10	CENTRE D'ACTION SOCIALE POMURJE Slovenska ulica 41, 9000 Murska Sobota 02 585 85 40 gp-csd.pomur@gov.si	14	CENTRE D'ACTION SOCIALE PRIMORSKA DU NORD Delpinova ulica 18/B, 5000 Nova Gorica 05 330 29 70 gp-csd.sprim@gov.si
11	CENTRE D'ACTION SOCIALE POSAVJE Trg Matije Gubca 1, 8270 Krško 07 499 20 00 gp-csd.posav@gov.si	15	CENTRE D'ACTION SOCIALE BASSE-PODRAVJE Trstenjakova ulica 5a, 2250 Ptuj 02 787 56 00 gp-csd.sppod@gov.si
12	CENTRE D'ACTION SOCIALE PRIMORSKO - NOTRANJSKA Novi trg 6, 6230 Postojna 05 700 12 26 gp-csd.primn@gov.si	16	CENTRE D'ACTION SOCIALE ZASAVJE Mestni trg 5a, 1420 Trbovlje 03 777 33 06 gp-csd.zasav@gov.si

GUIDE DES DROITS SOCIAUX

Chacun d'entre nous peut se retrouver en difficulté

Chacun de nous peut se retrouver en difficulté sociale. La mission de l'État est d'apporter son aide dans de telles situations. Le guide que vous tenez entre vos mains vous aidera à déterminer à quelles prestations financières, subventions et réductions de paiement vous pouvez prétendre, ainsi que la manière de faire valoir vos droits.

Introduisez votre demande auprès du centre d'action sociale du lieu de votre résidence permanente. Vous pouvez le faire en personne, par courrier ou via le portail de l'administration en ligne (e-uprava) pour les allocations familiales, les réductions de frais de garde d'enfants et la bourse d'État. Les travailleurs sociaux des centres d'action sociale ont pour mission de vous présenter de manière compréhensible vos droits, ainsi que les éventuelles conditions, procédures et conséquences de leur exercice. Les professionnels vous offrent également leur aide pour remplir les demandes. Ils peuvent également vous orienter vers divers programmes et services destinés à vous aider à surmonter les difficultés auxquelles vous êtes confronté(e).

Attention!

Tous les montants indiqués dans la brochure sont valables au
1^{er} mars 2025.

AIDE SOCIALE FINANCIÈRE



Vous n'avez pas d'argent ou vous et votre famille vivez avec de faibles revenus?

L'aide sociale financière est le mécanisme fondamental le plus important de l'État-providence qui garantit aux ménages en situation de précarité matérielle un revenu minimum leur permettant de subvenir à leurs besoins.

Bénéficiaires

L'aide sociale financière est accordée aux ménages à faibles revenus et en situation de précarité matérielle, à hauteur de la différence entre leurs propres revenus et le revenu minimum. Le revenu minimum pour une personne seule s'élève actuellement à 494,09 euros. Pour une famille de quatre membres (deux enfants), dans laquelle un adulte est salarié et l'autre sans emploi, le montant s'élève par exemple à 1 610,73 euros.

Attention!

Le montant de l'aide sociale financière dépend du nombre de membres de la famille et de leur statut. Vous pouvez donc y avoir droit même si vos revenus dépassent 494,09 euros et, dans certains cas, même si vous avez un emploi et percevez un salaire.

AIDE SOCIALE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE



Avez-vous besoin d'une aide ponctuelle pour le chauffage ou d'autres dépenses exceptionnelles? Avez-vous besoin d'aide pour couvrir les conséquences d'une catastrophe naturelle ou autre?

L'aide sociale financière exceptionnelle est destinée à couvrir des dépenses de subsistance imprévues, que la famille ne peut pas assumer elle-même. Elle est accordée pour couvrir les frais d'électricité, l'achat d'un lave-linge, d'une cuisinière, de bois de chauffage ou d'autres besoins similaires.

Bénéficiaires

Le montant de l'aide dépend de la taille de la famille. Une personne seule qui ne travaille pas peut recevoir un maximum de 494,09 euros par mois, soit 988,18 euros par an. Une famille de quatre personnes composée de deux adultes au chômage et de deux enfants en âge scolaire, peut recevoir au maximum 1 358,75 euros par mois et 2 717,50 euros par an. En cas de tremblement de terre, d'inondation, de tempête, d'autres catastrophes naturelles et de force majeure, des montants plus élevés sont accordés, à savoir trois fois le montant mensuel pendant un an.

Attention!

Vous pouvez également avoir droit à une aide sociale financière exceptionnelle même si vous dépassiez le plafond de revenus applicable à l'aide sociale régulière. L'appréciation de l'éligibilité relève de l'appréciation discrétionnaire du travailleur social au centre d'action sociale.

Demandez l'aide exceptionnelle avant l'apparition de dettes, car elle n'est généralement pas accordée pour le paiement des dettes.

ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE



Vivez-vous avec une pension très faible, avez-vous plus de 63 ans (femmes) ou 65 ans (hommes), êtes-vous dans l'incapacité permanente de travailler ou inapte au travail, et vivez-vous avec de faibles revenus?

L'allocation complémentaire est un droit qui est accordé en complément de l'aide sociale financière. Elle est accordée aux personnes âgées ou dans l'incapacité permanente de travailler et qui ne peuvent assurer leur propre sécurité matérielle en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.

Bénéficiaires

Sont éligibles à l'allocation complémentaire les personnes seules en situation de précarité matérielle dont le revenu ne dépasse pas 726,31 euros, ce qui constitue également un instrument d'aide pour les retraités percevant une pension inférieure à ce montant. Comme pour l'aide sociale financière, le plafond d'éligibilité à l'allocation complémentaire peut être plus élevé, en fonction du nombre et du statut des membres de la famille.



ALLOCATION FAMILIALE

Avez-vous des enfants?

L'allocation familiale est un transfert de base accordé aux familles dans le cadre de la politique familiale. L'allocation familiale est versée à un parent pour un enfant résidant de manière permanente ou temporaire en République de Slovénie et qui vit effectivement en République de Slovénie jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 18 ans.

Bénéficiaires

Toutes les familles dont le revenu mensuel net moyen par membre du foyer ne dépasse pas 1 293,36 euros sont éligibles à l'allocation familiale. En fonction de vos revenus, vous pouvez recevoir entre 25,02 euros et 143,81 euros par mois pour un enfant, et un peu plus pour chaque enfant supplémentaire. Les familles aux revenus plus élevés reçoivent moins, tandis que les familles aux revenus les plus faibles reçoivent le maximum.

Attention!

Pour les enfants vivant dans une famille monoparentale, l'allocation familiale est majorée de 30 % en fonction de la tranche de revenus de la famille.

Si un enfant d'âge préscolaire de moins de 4 ans n'est pas inscrit à la crèche, le montant individuel de l'allocation familiale est majoré de 20 %.

BOURSE D'ÉTAT



Vous ou vos enfants éprouvent-ils des difficultés à subvenir à leurs besoins pendant la scolarité ou les études?

La bourse d'État est également destinée aux élèves et étudiants issus de familles en situation de précarité matérielle. Il s'agit d'une aide financière permettant aux élèves et aux étudiants à faibles revenus de poursuivre leurs études.

Bénéficiaires

Comme pour l'allocation familiale, tous les élèves et étudiants issus de ménages dont le revenu mensuel net moyen par membre de la famille ne dépasse pas 1 293,36 euros sont éligibles à la bourse d'État. En fonction du revenu du ménage, la bourse peut varier de 33,20 euros à 137,44 euros par mois pour un enfant jusqu'à 18 ans, et de 66,41 euros à 274,87 euros par mois pour un élève ou un étudiant de plus de 18 ans. Le montant de base peut être augmenté d'une prime de réussite, d'une allocation de logement et d'une allocation pour les boursiers ayant des besoins particuliers. Comme pour l'allocation familiale, les jeunes issus de familles à revenus plus élevés reçoivent moins, tandis que ceux issus des familles aux revenus les plus faibles reçoivent le maximum.

Attention!

Le travail des étudiants dont la rémunération ne dépasse pas le montant brut du salaire minimum mensuel n'est pas pris en compte pour l'obtention d'une bourse d'État, d'allocation familiale, d'une réduction des frais de crèche ou de l'école maternelle et d'une subvention pour les repas scolaires.

RÉDUCTION DES FRAIS DE L'ÉCOLE MATERNELLE



Les frais de l'école maternelle pèsent-t-ils lourdement sur votre budget familial?

Si votre enfant est inscrit dans une école maternelle publique, une école maternelle privée sous concession ou une école maternelle privée financée par le budget municipal, vous avez probablement droit à une réduction des frais de l'école maternelle.

Bénéficiaires

Si le revenu mensuel moyen de votre famille ne dépasse pas 1 293,36 euros par membre de la famille, vous avez droit à une réduction des frais de l'école maternelle. En fonction de vos revenus, le paiement peut varier de 77 % à 0 % du prix réel.

Attention!

Si vous avez deux enfants scolarisés en même temps à l'école maternelle, vous êtes exonéré du paiement pour le plus jeune. Vous êtes également exonérés du paiement de l'école maternelle pour le troisième enfant et pour chaque enfant supplémentaire de la même famille.

SUBVENTION AU LOYER



Il ne vous reste plus rien après avoir payé votre loyer et vos charges?

Si vous n'êtes pas propriétaire de votre logement et que vos revenus sont faibles, vous pouvez peut-être bénéficier d'une subvention au loyer. Vous avez droit à cette subvention si vous êtes locataire d'un logement social, d'un logement locatif à usage spécifique, d'une unité d'habitation, d'un logement locatif sur le marché privé ou d'une loge de concierge.

Bénéficiaires

Vous ne pouvez demander la subvention pour un loyer du marché privé que si vous n'avez pas été sélectionné lors d'un appel à candidatures pour un logement social, ou si aucun appel à candidatures n'a été publié dans votre commune de résidence permanente au cours de l'année écoulée. Pour obtenir la subvention, adressez-vous au centre d'action sociale compétent avec une copie de votre contrat de location.

Attention!

Si vous remplissez les conditions de revenu, la subvention au loyer est un droit et vous n'êtes pas obligé d'en informer votre propriétaire.

SUBVENTION POUR LES REPAS SCOLAIRES



Avez-vous des difficultés à payer les frais de repas de vos enfants?

Vous pouvez demander à bénéficier d'une réduction ou d'une exonération des frais de repas scolaires.

Bénéficiaires

Vous avez droit à une subvention de 100 % pour le goûter du matin et/ou le déjeuner des élèves, à savoir: pour le goûter si votre revenu mensuel net moyen par membre de la famille ne dépasse pas 692,42 euros, et pour le déjeuner si votre revenu mensuel net moyen par membre de la famille ne dépasse pas 548,69 euros. Vous avez droit à 50 % de la subvention pour les repas scolaires si votre revenu net mensuel moyen par membre de la famille se situe entre 548,70 euros et 692,42 euros. Vous avez droit à une subvention entre 40 % et 100 %, en fonction de vos revenus, pour le goûter du matin si votre revenu mensuel net moyen par membre de la famille ne dépasse pas 836,10 euros.

Attention!

Les élèves placés dans des familles d'accueil, les demandeurs d'asile, les institutions pour l'éducation des enfants et des adolescents ayant des besoins spéciaux, ou les foyers pour élèves, peuvent également bénéficier de goûter gratuit s'ils fréquentent l'école en dehors de l'institution.

Si vous avez droit à l'allocation familiale ou à une bourse d'État, vous n'avez pas besoin de faire une demande, car l'école tiendra compte de la subvention légale lors de l'émission de la facture. Si vous n'êtes pas éligible à l'allocation familiale ou à la bourse d'État, vous devez déposer une demande spécifique pour bénéficier de la subvention.

PROGRAMMES POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Avez-vous besoin d'aide en raison de violences familiales ou d'abus, pour un hébergement d'urgence, une aide en matière de garde des enfants, de problèmes de dépendance ou d'un sentiment d'impuissance face à d'autres circonstances difficiles?

Les centres d'action sociale, en coopération avec d'autres organisations et prestataires, proposent un large éventail de programmes de soutien, de refuges, d'hébergements d'urgence, de conseils et d'autres formes d'aide qui sont là pour vous aider en cas de difficulté.

Si vous vous trouvez dans une situation difficile, contactez le centre d'action sociale compétent. Vous pouvez vous présenter à un entretien sans rendez-vous et pendant les heures de bureau officielles, mais en cas d'urgence, un professionnel de permanence est également disponible pendant les heures d'ouverture du centre d'action sociale. Des professionnels vous aideront à déterminer vos difficultés, en tenant compte de vos attentes et en vous proposant des solutions. Après un entretien préliminaire, ils vous informeront des services sociaux et des prestations auxquels vous avez droit, vous expliqueront comment en bénéficier, quelles sont vos obligations, quels sont les réseaux d'aide et les programmes de soutien qui sont à votre disposition.

Attention!

Les travailleurs sociaux s'engagent à respecter l'anonymat et le libre arbitre de leurs interlocuteurs. N'hésitez pas à demander de l'aide, même si vous vous trouvez dans une situation difficile en raison d'une toxicomanie ou d'autres circonstances aggravantes.

Si vous êtes victime de violence et que vous craignez les procédures officielles, les travailleurs sociaux ont le devoir de vous soutenir et de vous aider, même si vous ne décidez pas de porter plainte.

AUTRES FORMES D'AIDE FINANCIÈRE

ALLOCATION FUNÉRAIRE ET INDEMNITÉ DE DÉCÈS

Êtes-vous confronté(e), en plus de la perte d'un proche, à une perte de revenus et à des frais funéraires élevés?

L'ALLOCATION FUNÉRAIRE et L'INDEMNITÉ DE DÉCÈS sont destinées à apporter une aide financière aux membres de la famille (proches) d'une personne décédée qui ont droit à l'aide sociale ou à l'allocation complémentaire, ou qui vivent avec de faibles revenus. L'allocation funéraire est destinée exclusivement à couvrir les frais d'obsèques.

DROIT AU PAIEMENT DE LA COTISATION DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE et DROIT AU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION OBLIGATOIRE À L'ASSURANCE MALADIE

Êtes-vous sans assurance maladie obligatoire et craignez-vous d'être facturé pour une consultation médicale?

Au centre d'action sociale, vous pouvez — dans le cadre d'une demande d'aide sociale financière, d'allocation complémentaire ou au moyen d'une demande distincte — solliciter la prise en charge de la cotisation pour l'assurance maladie obligatoire ainsi que la prise en charge de la contribution obligatoire à l'assurance maladie. Ces droits sont accordés aux personnes qui ne sont pas assurées et qui



remplissent les conditions d'octroi de l'aide sociale, aux personnes qui n'ont pas droit à l'aide sociale uniquement en raison d'un motif imputable à leur propre conduite, ainsi qu'aux personnes qui ont droit à une allocation complémentaire et à leurs partenaires, pour autant qu'ils disposent d'une résidence permanente en République de Slovénie. Le droit à la prise en charge de la cotisation pour l'assurance maladie obligatoire est également accordé aux personnes âgées de plus de 18 ans qui sont placées dans une famille d'accueil ou dans un établissement résidentiel.

EXONÉRATION DU PAIEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Avez-vous des difficultés à régler les frais de prise en charge dans un établissement pour personnes âgées ou dans d'autres institutions de protection sociale, que ce soit pour vous-même ou pour un proche?

Vous pouvez bénéficier d'une exonération partielle ou totale si le centre d'action sociale décide, sur la base de votre demande et de votre situation financière, que vous n'êtes pas en mesure d'assumer le coût des soins.

FORMES D'AIDES

Les prestations financières auxquelles vous pouvez prétendre:

- aide sociale financière,
- aide sociale financière exceptionnelle,
- allocation complémentaire,
- allocation familiale,
- bourse d'État,
- allocation funéraire (aide sociale financière exceptionnelle pour couvrir les frais d'obsèques),
- indemnité de décès (aide sociale financière exceptionnelle unique après le décès d'un membre de la famille).

Les subventions et les réductions de paiement auxquels vous pouvez prétendre:

- réduction des frais pour l'école maternelle,
- subvention des repas scolaires,
- subvention pour le déjeuner des élèves,
- subvention de loyer,
- exonération du paiement des services de sécurité sociale,
- droit au paiement de la contribution obligatoire à l'assurance maladie
- droit au paiement de la cotisation de l'assurance maladie obligatoire

L'aide européenne aux plus démunis:

- aide sous forme de denrées alimentaires,
- mesures d'accompagnement.

Programmes de protection sociale et autres programmes

Les centres d'action sociale et les organisations non gouvernementales en Slovénie proposent 208 programmes:

- réinsertion sociale des toxicomanes,
- programmes de santé mentale,
- programmes pour personnes sans-abri,
- programmes pour personnes âgées,
- programmes pour enfants et jeunes,
- programmes de prévention de la violence,
- programmes pour personnes handicapées,
- programmes destinés aux Roms,
- programmes de soutien aux familles,
- centres multigénérationnels,
- promotion du volontariat et de la migration.

Les centres d'action sociale proposent les services suivants:

- première assistance sociale,
- assistance personnelle,
- aide aux victimes d'infractions pénales,
- soutien familial à domicile (aide familiale à domicile, service social),
- soins en institution,
- la gestion, les soins, et l'emploi dans le cadre de conditions spécifiques,
- aide aux travailleurs dans les entreprises, les établissements et auprès d'autres employeurs.

L'AIDE EUROPÉENNE AUX PLUS DÉMUNIS

Avez-vous des difficultés à payer vos frais alimentaires?

Dans les points de distribution de la Croix-Rouge, de Caritas Slovénie et du Centre de la jeunesse de Prlekija, vous pouvez demander une aide cofinancée par les fonds européens sous la forme de colis alimentaires contenant des denrées de base telles que de la farine, du lait, des pâtes, du riz, de l'huile, des légumes en conserve (haricots, tomates pelées) et de la confiture.

Vous sentez-vous seul dans votre détresse?

Lorsque vous recevezrez votre colis alimentaire, vous pourrez participer à diverses actions d'accompagnement menées par la Croix-Rouge, Caritas Slovénie et le Centre de la jeunesse de Prlekija sur les lieux de distribution. Ils tenteront de résoudre votre situation de détresse personnelle au moyen de discussions et de conseils psychosociaux individuels ou familiaux. Vous pouvez assister à des conférences et à des cours de formation sous forme d'ateliers et d'activités de mise en réseau, où vous pourrez acquérir de nouvelles compétences et renforcer et élargir votre réseau social.

Bénéficiaires

Chômeurs et salariés en situation de précarité financière, personnes touchées par des catastrophes naturelles, parents isolés avec un (ou plusieurs) enfant(s), retraités percevant une faible pension, personnes vivant seules (en particulier les ménages composés d'une seule personne âgée de 65 ans et plus), sans-abri, groupes de personnes marginalisées (Roms, réfugiés, immigrés, etc.) et personnes qui se sont retrouvées dans une situation difficile à la suite d'une maladie ou d'un accident.

AUTRES PROGRAMMES FINANÇÉS PAR L'UE

CENTRES MULTIGÉNÉRATIONNELS+

Vous souhaitez passer du temps avec vos proches et profiter pleinement de votre temps libre et/ou de celui de votre famille?

Rendez-vous au centre multigénérationnel le plus proche de chez vous et participez aux nombreuses activités et programmes destinés aux familles, aux adultes, aux adolescents et aux enfants. Des conférences, des ateliers et des événements gratuits sont organisés pour offrir des loisirs de qualité.

C'est une excellente occasion de développer et de renforcer ses compétences, de rencontrer d'autres personnes et d'acquérir de nouvelles expériences.

N'hésitez pas à vous rendre dans le centre multigénérationnel le plus proche de chez vous:

<https://www.gov.si/teme/vecgeneracijski-centri/>

L'ACTIVATION SOCIALE+

Cherchez-vous de nouveaux défis et possibilités pour votre développement personnel ainsi que pour améliorer vos perspectives d'emploi?

Participez aux diverses activités des programmes d'activation sociale+, grâce auxquelles vous pourrez acquérir une expérience et des compétences précieuses pour votre développement personnel et professionnel. Participez à des ateliers pratiques et à des sessions de formation dans un environnement local détenu avec des prestataires locaux, où vous renforcerez vos compétences et établirez des contacts importants avec des employeurs.

Prestataires des programmes d'activation sociale près de chez vous:

<https://www.gov.si/teme/ukrepi-na-podrocju-socialnega-varstva/>.



Sofinancira
Evropska unija

L'APPRENTISSAGE PAR PROJET POUR LES JEUNES ADULTES (PUM-O+)

Vous avez entre 15 et 29 ans, vous n'avez pas terminé vos études secondaires et vous êtes sans emploi?

Alors, le programme PUM-O+ est le bon choix! Rendez-vous au bureau régional de l'Agence pour l'emploi de la République de Slovénie le plus proche de chez vous et participez au programme, où des experts spécialisés vous aideront à développer de nouvelles compétences, vous soutiendront dans votre réinsertion dans le système éducatif et vous prépareront à intégrer le marché du travail avec succès. Plus d'informations sur www.ess.gov.si.

ATELIERS D'APPRENTISSAGE +

Vous êtes au chômage depuis longtemps et souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé approfondi en matière d'orientation professionnelle ou d'un travail en équipe?

Acquérez de nouvelles connaissances et compétences grâce à une formation pratique dans le cadre de l'entrepreneuriat social, avec le soutien d'un mentor et d'un coach professionnel de l'Agence pour l'emploi de la République de Slovénie, et assurez-vous de meilleures possibilités sur le marché du travail grâce à un emploi subventionné en rejoignant le programme Ateliers d'apprentissage+. Rendez-vous au bureau de l'Agence pour l'emploi de la République de Slovénie le plus proche pour obtenir des conseils sur les possibilités et les conditions d'adhésion au programme.

Plus d'informations sur www.ess.gov.si.



Sofinancira
Evropska unija

DEVENIR TITULAIRE DE LA CARTE DE L'UE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Le Conseil national des organisations de personnes handicapées de Slovénie, en collaboration avec l’Institut de planification urbaine de la République de Slovénie, mène une campagne nationale de sensibilisation à l’inclusion sociale des personnes handicapées. Ils accordent une attention particulière à la situation des femmes et des enfants handicapés et aux droits à l’accessibilité, à l’égalité devant la loi, à la protection de l’intégrité personnelle, à l’autonomie de vie et à l’intégration dans la communauté, au respect de la vie privée, à l’éducation, à la santé, à la formation et à la réadaptation, au travail et à l’emploi, à un niveau de vie adéquat et à la sécurité sociale, ainsi qu’à la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique.

Rejoignez les nombreux bénéficiaires de **la carte de l'UE pour personnes handicapées**. La carte vous permet de bénéficier de réductions et d'avantages tels que des billets moins chers pour des événements, des activités sportives, l'achat de livres, et bien plus encore. Vous pouvez obtenir une carte de l'UE gratuitement auprès de n'importe quelle unité administrative en Slovénie et l'utiliser dans n'importe quel pays de l'UE.

Pour plus d'informations sur la carte de l'UE, consultez le site www.invalidska-kartica.si.



Sofinancira
Evropska unija



Funded through ELA Translation
Facility for Information

LES DROITS SOCIAUX SONT VOS DROITS!

Conception et impression: Tisk Žnidarič, d.o.o., quatrième édition, mai 2025



REPUBLIKA SLOVENIJA
MINISTRSTVO ZA DELO, DRUŽINO,
SOCIALNE ZADEVE IN ENAKE MOŽNOSTI

ELA
EUROPEAN LABOUR AUTHORITY

Funded through ELA Translation
Facility for Information



Sofinancira
Evropska unija

